

Les Leçons Oubliées De L'histoire Du Cadastre Au Québec (canada)

J. F. Beaupre (Canada)

Key words: Cadastre; History; Professional practice; Security of tenure; Standards

SUMMARY

La formalisation des droits fonciers se trouve au cœur de plusieurs programmes de développement économique. Cependant, plusieurs de ces initiatives se soldent par des échecs (registres incomplets, coûteux et/ou inutilisés). Comme le mentionnait de Soto (2000), des pistes de solution pour les programmes de formalisation des droits fonciers peuvent se trouver dans l'histoire et la lente évolution des institutions foncières. Une étude historique du cadastre québécois permet de révéler les problèmes et les solutions apportées par les administrateurs pour créer et développer un système d'administration foncière fonctionnelle et efficace. Il aura fallu près de trente-trois ans pour parachever l'immense chantier de la création du cadastre québécois. Cependant, la moitié des plans de cadastre furent réalisés et officialisés durant une courte période de cinq ans – entre 1877 et 1882 – correspondant à la période de réalisation de cadastres en collaboration avec les arpenteurs de pratique privée. Conditionnée par l'étendue du territoire québécois et la faible densité de sa population, l'histoire du cadastre québécois démontre que la décentralisation des opérations du Département des Terres de la Couronne a abouti à une plus grande efficacité relativement au temps et aux moyens. Cette décentralisation a été rendue possible grâce à la mise en place de mesures de contrôle d'activités, comme (1) les directives de réalisation et (2) l'inspection des travaux réalisés. La décentralisation des opérations a aussi été rendue possible par la création d'une corporation qui a maintenu des mesures de contrôle sur les acteurs, comme (3) l'évaluation des compétences et des pratiques par des pairs et (4) la mise en place de mécanismes de normalisation, d'amélioration et de renforcement des pratiques. La décentralisation des opérations, l'étroite collaboration entre les acteurs du secteur public et les acteurs du secteur privé, ainsi que les modalités de cette collaboration, sont encore de nos jours aux fondements de la pratique de l'arpentage au Québec.